

*Travail, organisations et politiques publiques : quelle « soutenabilité » à l'heure de la mondialisation ?*

**Analyse territoriale du devenir des allocataires du Revenu de Solidarité Active.  
Une illustration de la double incomplétude du dispositif.**

*Elie Chosson  
Doctorant Contractuel,  
Centre de Recherche en Économie de Grenoble (CREG)  
Université Pierre Mendès-France  
[elie.chosson@upmf-grenoble.fr](mailto:elie.chosson@upmf-grenoble.fr)*

*Résumé*

*Nous profitons de notre contribution pour présenter le suivi de cohorte que nous mettons en place en Isère en partenariat avec la CAF et le Conseil Général.*

*Nous commençons par présenter notre analyse du RSA en termes de « double incomplétude », qui, par les effets négatifs qu'elle fait craindre, justifie la mise en place du suivi. Le RSA est en effet caractérisé par une focalisation sur les transitions de l'inactivité vers l'emploi au détriment des transitions dans l'emploi de ses allocataires, et également par la non prise en compte du contexte prévalant sur le marché du travail local et de son effet sur ce contexte (notamment par la subvention d'emplois à bas salaires). De là, nous anticipons des trajectoires d'allocataires différentes de celles attendues par les promoteurs du dispositif: allers-retours entre emploi et inactivité, emplois de mauvaise qualité, faiblesse du retour à l'emploi.*

*Nous présentons et défendons ensuite l'architecture de notre étude. En effet, le suivi de cohorte nous permettra d'éprouver cette intuition relative à la forme des trajectoires des allocataires. Le suivi repose sur deux piliers complémentaires : suivi d'un échantillon d'allocataires à partir des bases de données administratives, afin de mettre en évidence les trajectoires, et entretiens individuels auprès d'un sous-échantillon, afin de mettre en perspective nos observations et également d'obtenir un certain nombre d'informations autrement indisponibles. Le suivi sera contextualisé à un niveau infra-départemental.*

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est un dispositif qui marque une rupture dans l'histoire de la protection sociale française. De nombreux articles ont été écrits en ce sens depuis que le RSA est en projet. Pour nous, un des aspects novateur du dispositif est qu'il est une politique d'instrumentation consciente de la dialectique entre politique sociale et fonctionnement du marché du travail. Les politiques de protection sociale ont toujours été partie intégrante de cette dialectique, mais jamais de manière aussi consciente : s'il est fort probable que le RMI ait joué un rôle déterminant dans les trajectoires professionnelles des allocataires, dans le fonctionnement des marchés secondaires du travail, dans la nature des transitions professionnelles des individus précaires, ce dispositif a été mis en place d'abord pour palier au manque de ressources d'individus soudainement hors d'atteinte de la protection sociale. Le RMI était une réponse passive, de soutien, à des bouleversements intervenus sur le marché du travail. Et, en réaction à cette politique jugée trop passive, le RSA cherche avant tout à structurer le marché.

Il s'agit donc pour nous d'étudier l'impact de cette politique nouvelle sur le fonctionnement du marché du travail. Le canal d'action mobilisé par le RSA est la stimulation de l'offre de travail des allocataires de minima sociaux inactifs : nous devons donc étudier l'offre de travail des

individus, leurs trajectoires, dans leurs dimensions choisie ou subie.

Plus précisément, nous nous demandons si le RSA permet une sortie durable de l'inactivité et d'initier des transitions vers des emplois de qualité.

Dans ce but le suivi de cohorte, associant suivi administratif et entretiens, apparaît comme l'outil adéquat. Notre suivi sera orienté dans trois directions : tout d'abord observer les trajectoires de retour à l'emploi (d'un point de vue quantitatif et qualitatif : durabilité des emplois, sortie de la pauvreté et du RSA, qualité subjective appréciée par les allocataires eux-mêmes). Loin du schéma adopté par les promoteurs du RSA d'une trajectoire linéaire de retour à l'emploi, nous chercherons des trajectoires marquées par des allers-retours, des emplois précaires, un maintien dans la pauvreté et plus largement dans ce que les institutionnels en charge du RSA nomment « *zone grise* », à cheval entre inactivité et emploi. Ensuite, la lecture des compte-rendus des Forums Territoriaux<sup>1</sup> et les entretiens que nous effectuerons, nous permettront de produire un nouveau regard sur les hypothèses qui ont fondé la réforme du RSA : identifier les objectifs à court-terme et à long-terme des allocataires, leur positionnement par rapport au travail ou à l'emploi, mettre au jour l'importance réelle des gains monétaires espérés dans les arbitrages des allocataires. Enfin, ce suivi de cohorte nous permettra d'identifier les logiques territoriales à l'œuvre dans l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Il s'agit de mettre en avant les contextes socio-économique et institutionnel comme facteurs déterminants les trajectoires des allocataires, à rebours de la focalisation induite par le RSA sur la responsabilisation de l'offre de travail.

Nous présentons notre étude en deux temps. Nous commençons par identifier les problèmes théoriques et pratiques posés par le RSA et qui nous conduiront à hypothétiser une réponse négative à notre problématique. Dans un second temps, nous reviendrons sur les éléments concrets de l'étude et nos premières avancées, en montrant comment son architecture nous permettra de confirmer cette intuition.

## **1. Aux origines de l'étude : la « double incomplétude » du Revenu de Solidarité Active**

Nous faisons ressortir ici deux critiques fondamentales qui seront à l'origine de notre analyse en termes de « double incomplétude »: non seulement le RSA ignore la question des offres d'emploi, dans leur volume et dans leurs formes, mais de plus le dispositif se focalise sur les transitions de l'inactivité vers l'emploi et ignore -et risque de pénaliser- les transitions dans l'emploi.

### **1.1 Le modèle transitionnel linéaire et ascendant qui fonde le RSA : quelles implications en termes de transitions professionnelles ?**

Le RSA induit du fait de sa structure et du fait également des discours qui l'ont justifié, une analyse du retour à l'emploi en termes de trajectoires professionnelles linéaires et ascendantes.

Cette conception est celle de la « théorie classique de l'emploi » au sens de Keynes, qui, selon lui repose sur deux hypothèses, à savoir que le salaire égalise la productivité marginale du travail et que l'offre d'emploi se situe au point d'égalité entre utilité du salaire et désutilité marginale du travail. Pour lui on ne peut déduire de ce cadre théorique que quatre stratégies d'accroissement de l'emploi, dont l'une serait « *abaisser la désutilité marginale du travail telle qu'elle est exprimée par le salaire réel au-dessous duquel la main-d'œuvre cesse de s'offrir, de manière à diminuer le chômage " volontaire "* »[Keynes J.M., 1942, p.23]. Ainsi Keynes met en avant la baisse de la désutilité marginale du travail comme stratégie de création d'emploi conforme à l'hypothèse d'un

---

<sup>1</sup> Espaces d'échanges décentralisés sur l'ensemble des territoires du département, à destination des allocataires du RSA. A leur charge de s'en saisir et de les faire vivre. Il ne s'agit pas d'une interface entre le conseil général et les allocataires, mais véritablement d'un espace dont ils ont la pleine maîtrise.

chômage volontaire résultant de l'arbitrage entre travail et loisir. Le RSA est une politique de ce type : envisagé comme une subvention du retour au travail il est un moyen d'abaisser la désutilité marginale du travail, et peut donc avoir comme conséquence une baisse du salaire de réserve. Cette vision est à l'origine du RSA, et y compris au-delà des discours politiques défendant une morale du travail face à l'assistanat, entendu comme une situation où des individus préfèrent ne pas travailler et se contenter des minimas sociaux et des droits qui leurs sont associés. Le rapport de 2005 « *Au possible nous sommes tenus* » défend déjà cette idée d'un travail qui doit générer un gain par rapport à l'inactivité. Même si les auteurs se défendaient alors de promouvoir un modèle qui laisserait croire que le retour à l'emploi dépendrait du gain espéré, ils insistent sur le fait de devoir maintenir un différentiel de revenus suffisamment important entre inactivité et emploi (est ainsi promis que le revenu minimum ne serait pas augmenté), et de plus ils annoncent comme modèle l'*Earned Income Tax Credit* et le *Working Family Tax Credit* respectivement mis en place aux États-Unis et au Royaume-Uni, deux dispositifs qui visent explicitement une hausse de l'offre de travail par une hausse de l'incitation financière à travailler. Toujours en s'en défendant, le Livre Vert rédigé par Martin Hirsh insiste un peu plus sur cette logique incitative : certes, si « *le système actuel est désincitatif* », « *ce constat n'emporte pas de jugement moral* ». Pourtant « *en supprimant cet effet [de désincitation monétaire à la reprise d'activité pour les RMistes] on fait donc sauter un obstacle au retour au travail* » [Hirsh M., 2008]. Tout au long du Livre Vert, on assiste à une hésitation entre la défense d'un complément de revenu versé aux travailleurs pauvres au nom d'une morale du travail qui doit payer plus que l'inactivité, et la lutte contre la désincitation monétaire à la reprise d'un emploi. Pour Hirsh le RSA est une réponse au fait que « *les minima sociaux ne sont pas suffisamment performants pour permettre le retour à l'emploi de leurs allocataires* ». « *Le rSa est une réponse à ce problème d'incitation financière* » [Hirsh, 2008]. Ainsi, subventionner le retour à l'emploi va rendre les minima sociaux plus « efficaces », c'est-à-dire à même d'augmenter l'offre de travail.

Comme le rappellent Gomel et Serverin, il ne s'agit pas avec le RSA de compenser les éventuels coûts liés à la reprise d'un emploi, mais plutôt de rendre le travail financièrement attractif. Dit autrement, il ne s'agit pas de baisser le Taux Marginal Effectif d'Imposition (TMEI) qui s'applique aux transitions inactivité-emploi, mais plutôt de rendre ce TMEI résolument négatif. Pour Gomel et Serverin, cela signe le passage d'une logique de compensation, qui prévalait avec les mécanismes d'intéressements attachés au RMI et à l'API, à une logique d'incitation : « *la logique de la récompense se substitue à la logique de la compensation* » [Gomel, Serverin, 2012, p.10].

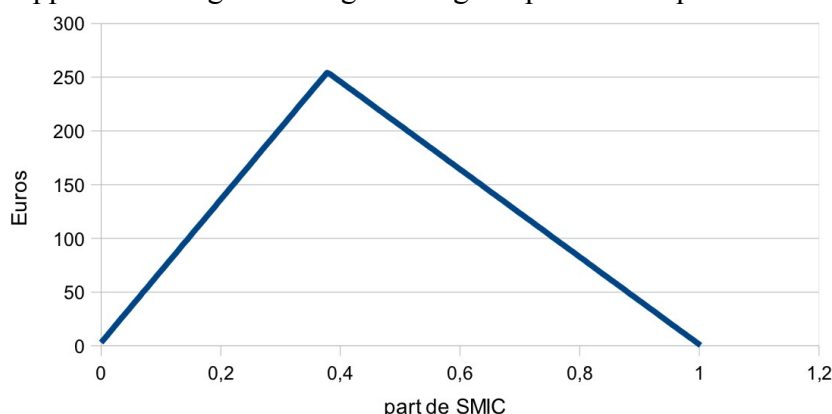
L'idée d'un arbitrage entre travail et inactivité basé sur les gains espérés de chaque option est donc bien au fondement du RSA et de sa structuration. Entre le point d'absence de revenus d'activité et le point de sortie du RSA, le dispositif garantit que les revenus totaux du foyer seront sans cesse croissants avec la hausse de l'effort de travail<sup>2</sup>. Ainsi, chaque position dans le RSA est pensée en comparaison à la position supposée initiale de l'inactivité totale, du RSA socle. La progression du revenu des personnes est pensée pour être constante afin de maintenir une incitation permanente à la hausse de l'offre de travail des individus et donc de permettre une sortie du dispositif. D'ailleurs, M. Hirsh rappelle dans le Livre Vert que lors de l'expérimentation, huit départements « *ont préféré réserver le bénéfice de l'expérimentation aux seuls bénéficiaires du RMI reprenant un emploi dans la durée de l'expérimentation* » et que sept autres « *ont choisi une solution intermédiaire consistant à rendre éligibles au rSa outre les personnes reprenant une activité les allocataires d'ores et déjà en emploi mais augmentant leur quotité de travail.* » [Hirsh, 2008]. L'idée d'une récompense de l'effort est donc bien présente.

---

2 Le montant de l'allocation versée est égal à la somme du RSA socle et de 62% des revenus d'activités (on prend en compte le salaire net), à laquelle on retranche les revenus du foyer et les aides au logement. Ceci correspond à un taux marginal d'imposition de 38%, c'est-à-dire que chaque euro supplémentaire gagné se traduit par une réduction de l'allocation de 38 centimes. A raison de cette dégressivité de l'allocation, son montant est nul aux alentours de 1,04 SMIC

Bien sûr, de nombreuses limites théoriques peuvent être avancées, qui laissent entrevoir un effet limité du RSA dans sa composante incitative. Elles sont de deux types *grosso modo*. Premièrement relatives à la confrontation au fonctionnement réel du marché du travail : pour que le modèle incitatif soit efficace, force est de faire l'hypothèse d'un ajustement marginal sur une variable continue, alors même que chaque offre d'emploi est associée à un nombre d'heures travaillées fixé [Spencer D.A., 2006]. La seconde faille a trait à ce qu'il convient d'appeler la «rationalité étroite» [Dubet F., Ventoux A., 2001] des agents du modèle, à laquelle il conviendrait de substituer une rationalité «située»<sup>3</sup>.

Mais, on peut ajouter que, même dans le cas où l'on accepte cette conception de l'arbitrage monétaire des allocataires, les effets du RSA peuvent ne pas être ceux attendus : en se focalisant sur les transitions de l'inactivité vers l'emploi, le RSA ignore et risque de pénaliser les transitions dans l'emploi, dans la mesure où la baisse du TMEI imposé aux sans-emplois aura comme compensation une hausse des TMEI appliqués aux transitions associées à des revenus supérieurs. Par exemple Piketty [Piketty T., 1997] propose ainsi une actualisation du modèle canonique Mirrless-Diamond d'imposition optimale en distinguant les taux d'imposition appliqués aux sans emplois, aux bas salaires et aux hauts salaires, et en ajoutant un objectif de création d'emploi à la fonction objectif de l'État. L'État peut alors chercher à diminuer le taux d'imposition sur les bas salaires en dessous de son niveau optimal pour les recettes publiques, afin de susciter une hausse de l'offre de travail à bas salaires. Pour que l'effet sur le budget soit atténué ou nul, il convient de faire croître le taux d'imposition imposé aux hauts revenus dans des proportions suffisantes. Dans le modèle, on finance donc des créations d'emplois en reportant leur coût sur des hausses d'impôts portant sur la tranche de revenus supérieure. En d'autres termes, il convient de favoriser la transition vers l'emploi en pénalisant la transition des bas revenus vers les hauts revenus, donc par exemple en désincitant la hausse du nombre d'heures travaillées des salariés à temps partiels. Au final, le modèle ne conduit qu'à préconiser un déplacement de l'effet de seuil, à la faveur des sans-emploi et à la défaveur des bas revenus, temps partiel y compris. Et le RSA, s'il contribue à accroître le gain de la reprise d'activité, réduit en effet l'incitation à la hausse du nombre d'heures travaillées : le montant de RSA activité versé diminue dès que les revenus salariaux atteignent le niveau du RSA socle [cf. Graphique 1]. Au-delà de ce seuil, le RSA est fait de telle sorte que chaque heure travaillée supplémentaire génère un gain marginal plus faible qu'en l'absence d'allocation.



Graphique 1: Simulation du montant de RSA activité versé, en euros, selon les revenus d'activité, pour une personne seule.

Cette question a été au départ prise en compte, y compris dans les départements ayant participé à l'expérimentation : des barèmes alternatifs ont été proposés et testés, dans le but notamment de ne pas désinciter à la hausse du nombre d'heures travaillées pour les personnes à

3 Les arguments en faveur d'une rationalité située peuvent se trouver dans l'article de Dubet et Veretoux, mais aussi du côté de la théorie de la régulation. [cf. Boyer R. et Saillard Y., 2002, p.59].

temps partiels et très partiels. Il s'agissait de barèmes appliquant des taux de cumul entre revenus d'activités et allocations différents selon le niveau de salaire. Les syndicats s'étaient alors prononcés en faveur de barèmes convexes (cumul plus faible pour des revenus salariaux faibles et plus élevé pour des revenus salariaux élevés) : ces derniers accordent une plus grande importance au risque désincitatif du RSA et relègue au second plan le problème de la pauvreté dans l'emploi des salariés à temps très partiels. Ceci révèle une contradiction qui semble indépassable : dans la mesure où l'incitation monétaire joue un rôle effectif dans les trajectoires professionnelles, la lutte contre la pauvreté dans l'emploi par le biais de politiques de compensation monétaire aura systématiquement comme corollaire une incitation au maintien dans des temps partiels courts. Cette contradiction pousse à reconsidérer l'enjeu : la lutte contre la pauvreté dans l'emploi doit-elle passer par une action monétaire correctrice ou par une réforme du fonctionnement du marché du travail permettant de limiter la création de ce type d'emplois associés à un faible volume horaire et à un salaire faible ? Car, en effet, le contexte socio-économique dans lequel les allocataires tentent de s'insérer semble devoir jouer un rôle déterminant dans la nature de leurs trajectoires.

## **1.2. L'offre de travail confrontée aux offres d'emplois : les allocataires dans leur contexte**

Imaginons malgré tout que le modèle incitatif soit suffisamment « efficace » pour permettre aux inactifs de se présenter en tant qu'offres de travail sur le marché. Dans ce cas encore le RSA s'avère incomplet, et ne favorise pas *a priori* une traduction en emploi de cette offre de travail supplémentaire. Les individus sont ainsi insérés dans un contexte local -qui synthétise lui-même un contexte macro-social- qui va largement déterminer leurs chances d'accéder à l'emploi et la qualité de cet accès.

A ce sujet encore les premières intuitions des instigateurs du dispositif auront été les bonnes, sans pour autant qu'elles soient écoutées par la suite. Dans le rapport de 2005, les auteurs tempèrent le rôle que devrait jouer une allocation incitative : « *nous insistons sur le fait que cette proposition ne répond qu'à une partie du problème d'accès à l'emploi des personnes pauvres et doit être relayée par une politique active de promotion de l'emploi des personnes non qualifiées* », et de plus « *supprimer les effets de seuil peut se traduire par une amélioration réelle de la situation des familles que si elle s'inscrit dans une politique économique et sociale plus favorable à l'emploi et plus redistributive* » [Commission Familles, Vulnérabilité, Pauvreté, 2005, pp. 35 et 38]. Cette incitation n'est donc alors envisagée que comme le moyen de ne pas limiter l'offre de travail des inactifs et des travailleurs à temps très partiels par un barème, sans aucune prétention à servir de substitut aux politiques en faveur de l'emploi. Plus encore, les auteurs reconnaissent le fort risque qu'ont les allocataires de s'enfermer dans des emplois de mauvaise qualité, du fait du barème du RSA et du fait des caractéristiques des allocataires : « *cette politique ne doit pas conduire à déstructurer l'emploi par la promotion d'un temps partiel mal maîtrisé. Nous pensons que les modalités de pénalisation du temps partiel à très petite durée devraient être étudiées par le gouvernement, lorsque ce temps partiel ne s'inscrit pas dans un processus de réinsertion encadré* » [Ibid., p.35].

La rencontre des caractéristiques des allocataires du RSA avec les caractéristiques du marché du travail risque de générer un enfermement des allocataires dans des segments secondaires, marqués notamment par une norme de disponibilité temporelle que l'on peut qualifier de « flexible hétéronome » [Bouffartigue P., Bouteiller J., 2003], qui implique notamment des temps de travail courts imposés (temps partiels subis, sous-emploi) ne permettant pas de sortir du RSA. B. Gazier et H. Petit caractérisent ainsi les marchés secondaires du travail : présence marquée de contrats atypiques, faible progression du salaire tout au long de la carrière, et progression rarement individualisée, quasi-absence de négociations collectives, faiblesse des dépenses de formation. En outre, les marchés secondaires sont caractérisés par une organisation du travail moins innovante que dans les autres segments. Ils ajoutent que les employeurs sur ce segment ont tendance à considérer

que la principale motivation au travail de leurs employés provient de la peur qu'ils ont du chômage [Gazier B., Petit H., 2007]. Dans certains cas, cette peur du chômage est même instrumentalisée délibérément afin de faciliter l'acceptabilité des contraintes que l'employeur cherche à imposer. F.X. Devetter, en étudiant des entreprises du secteur de la grande distribution, montre que les stratégies d'embauche sont parfois ciblées sur des publics réputés plus fragiles, l'idée étant alors de « cibler des employés qui s'avéreront plus "captifs" et moins mobiles » et de pouvoir faire jouer au maximum « le principe du mieux "vaut des horaires atypiques que rien" » [Devetter F.X., 2002]. Nous pensons que c'est ici l'illustration de la légitimité de la norme flexible hétéronome : emploi contre flexibilité<sup>4</sup>. Ainsi, si le RSA par son barème rend théoriquement acceptable des emplois qui ne l'étaient pas auparavant en raison du faible volume horaire associé, ces emplois ne permettent pas d'envisager une carrière professionnelle positive. Tout ne peut se réduire à des questions de compensation monétaire de l'effort lié à l'acte de travail. On peut ajouter que le RSA ne modifie en rien la situation des inactifs sans-emploi, et donc ne modifie pas ce qui fonde la légitimité de la norme flexible hétéronome : la peur de perdre son emploi.

Les dynamiques sectorielles, la qualité de l'emploi, sont des composantes importantes du contexte dans lequel vont s'insérer les allocataires. Mais il faut évidemment prendre en compte les flux d'embauches et l'ampleur des files d'attente qui précèdent le retour à l'emploi, puisque cela déterminera les chances et la rapidité de retour à l'emploi des allocataires.

Nous intégrerons donc dans notre étude une compilation de données contextuelles locales sur le marché du travail : ventilation sectorielle des emplois et des créations d'emplois sur la période, taux de chômage, variations trimestrielles du taux de chômage, part du chômage de longue durée, part des emplois atypiques, en particuliers des temps partiels et très partiels, ratio emplois/actifs du territoire, et part des allocataires au RSA socle isolés sans enfants. Notre échelle territoriale de base sera celle des « Territoires de l'Isère », au nombre de treize, qui recoupe à peu de chose près les anciennes Commissions Locales d'Insertion (CLI). A partir des données administratives individuelles que nous pourrions récolter, nous compléterons ces informations par des données sur la gestion du RSA par le département (délai entre l'ouverture des droits et la signature du Contrat d'Engagement Réciproque (CER), part des allocataires orientés dans les différents types de parcours, ventilation de la structure d'accueil des référents, etc) et sur les liens entre RSA et marché du travail (ancienneté des allocataires au RSA socle, fréquence des sorties du RSA socle vers le RSA activité et au delà du RSA, part des allocataires demandeurs d'emploi et percevant des indemnités chômage, ventilation des allocataires entre RSA socle et RSA activité, etc).

Nous espérons pouvoir caractériser chaque territoire afin de mieux comprendre les trajectoires des allocataires qui y vivent. Nous nous inspirons ici largement du travail qui a été fait par Bouchoux, Houzel et Outin autour du concept de « régime local d'insertion » [Bouchoux J. et al., 2004], et nous espérons réunir suffisamment de données pour rendre ce concept complexe utilisable dans notre étude.

Ainsi, le RSA étant incomplet à double titre, notre étude devra nous permettre de montrer l'impact de ces manquements sur les trajectoires des allocataires : nous nous attendons à observer des transitions inactivité-emploi instables, peu durables, une mauvaise qualité des trajectoires (types d'emploi, secteurs d'activités, etc) et des taux de retours à l'emploi faibles.

---

4 Bouffartigue et Bouteiller insistent sur la nécessaire légitimité d'une norme sociale, et on peut penser que cette norme tire sa légitimité d'un compromis noué entre salariés et employeurs, ces derniers offrant des possibilités d'emploi, donc de sortie du chômage, en échange de quoi ils demandent aux salariés une disponibilité temporelle très contraignante et sur laquelle ils ont peu de prise. Pour Bouffartigue et Bouteiller, son manque de légitimité rend cette norme peu généralisable ; or, c'est justement parce que c'est pour certains la seule voie de sortie du chômage que cette norme risque de se développer et se trouver *in fine* légitimée.

## 2. Le suivi de cohorte : une architecture adéquate

Le suivi de cohorte et une méthode qui semble particulièrement adaptée à l'évaluation du RSA, et en particulier aux hypothèses qui sont les nôtres, concernant les mécanismes régissant l'offre de travail, l'existence de freins aux trajectoires ascendantes sur le marché du travail, et l'importance des déterminants contextuels locaux. La Cour des Comptes, dans un rapport de juillet 2011 affirme ainsi à propos du suivi de cohorte : « *la méconnaissance des sorties et de leur motif faute de mesure, et l'absence de tout suivi du devenir des bénéficiaires sortis du dispositif sur une durée suffisante, ne permettent ni d'apprécier l'efficacité du dispositif départemental dans son ensemble, ni de déterminer les parcours les plus adaptés et les actions et organismes les plus efficaces* ». Nous présenterons ici l'architecture et les balbutiements du suivi que nous allons mener en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère et la CAF de l'Isère.

### 2.1. Le suivi administratif : pour une identification et une description des trajectoires

Le premier pilier de notre étude est constitué par le suivi anonymisé des allocataires, sur une période initiale de deux ans, à partir des bases de données administratives de la CAF et du Conseil Général. Les données en provenance du Conseil Général seront relatives au parcours d'insertion des individus, concernant la contractualisation (date de signature du premier contrat pour estimer les délais de contractualisation, type de contrat (CER ou Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), et dans le cas d'un CER : date de fin de contrats, motif de fin de contrat, etc) et concernant le suivi plus globalement : nous pourrons référencer dans notre base de données la structure d'accueil du référent, l'orientation préconisée par le conseil général (trois parcours : « emploi », « emploi renforcé » et « social/santé/insertion »).

Nous disposons d'ores-et-déjà de données préalables en provenance de la CAF, qui couvrent 9 trimestres, de Mars 2010 à Mars 2012, qui nous permettent de travailler en amont sur les traitements que nous pourrons réaliser dans un futur proche. Ces données préalables regroupent onze variables déclinées pour chaque allocataire : le code postal, l'âge du responsable dossier, l'activité du responsable dossier, le type de RSA (RSA socle, RSA activité, RSA socle/activité, RSA majoré)<sup>5</sup>. Nous ne connaissons pas l'activité du conjoint et le détail des revenus entre les individus composant les foyers: nous ne pourrons donc que travailler au niveau du ménage en ce qui concerne ces données. Mais nous posséderons ces informations par la suite.

#### 2.1.1. L'échantillon

Nous avons défini notre échantillon en collaboration avec les équipes techniques de la CAF et du Conseil Général. Au final, nous retenons une cohorte constituée d'allocataires ayant ouvert un droit au RSA au cours du premier trimestre 2010 et versé par la CAF de l'Isère ; nous savons donc qu'ils n'étaient pas au RSA au trimestre précédent. Cela correspond à 2207 allocataires. Pour la simplicité des premiers travaux statistiques, nous définissons un échantillon plus restreints (1379 individus) en mettant de côté les allocataires pour lesquels certaines informations sont manquantes. Au départ du suivi, 30% des ménages sont des couples et 70% sont des individus vivant seuls, cette proportion ne devant quasiment pas évoluer au cours des observations. 50% des ménages sont sans enfants à charge (ils ne seront plus que 42% à la fin du suivi), 20% ont un enfant à charge au départ (ils sont 25,4% à la fin du suivi), un peu plus de 18% ont deux enfants à charge. 33,3% des allocataires sont actifs en Mars 2010 (dont un peu plus de 3% de travailleurs indépendants).

---

5 Le RSA socle correspond à la situation d'absence de revenus salariaux, la catégorie « RSA socle et activité » est utilisée pour désigner les individus qui travaillent mais ont un salaire inférieur au montant forfaitaire du RSA socle, et le RSA activité correspond à la situation où les revenus salariaux sont compris entre le montant forfaitaire et le point de sortie du dispositif.

Un premier travail sur la répartition entre les différents types de RSA pour chaque trimestre (cf. Graphique 2) nous indique que la part des personnes au RSA socle diminue de manière décroissante : elle baisse de près de 26% sur les quatre premiers trimestres, puis de seulement 12% sur les cinq derniers. Avec des données se prolongeant d'un an, peut-être moins, nous pourrions probablement voir se dégager une part minimale et à peu près définitive d'allocataires au RSA socle. Plus le temps passe, moins les personnes au RSA socle sont mobiles ; nous voyons apparaître la catégorie des inactifs *stricto sensu*. Pour les personnes en RSA activité, leur nombre et leur fréquence diminue très fortement dès le second trimestre, puis se stabilise à peu près, pour enfin diminuer de nouveau de manière importante sur les trois derniers trimestres. Le nombre d'individus en RSA majoré, quelque soit le type de RSA, diminue quant à lui de manière constante et très rapide : en toute logique puisque par définition la majoration est un dispositif temporaire<sup>6</sup>. La catégorie « Droit suspendu » est à peu près constante : cette situation ne peut en effet qu'être transitoire pour les allocataires. C'est d'ailleurs l'état possible pour lequel la probabilité d'absence de transition au trimestre suivant est la plus faible, avec un taux de 25% (cf. Tableau 1). Dans notre fichier, la catégorie « Droit suspendu » peut renvoyer à trois types de situations : lorsque les ressources déclarées dans la Déclaration Trimestrielle de Revenus (DTR) sont supérieures au plafond, lorsque les ressources sont absentes (pas de DTR reçue), ou lorsque le conseil général prononce une sanction de suspension (pour une durée de deux mois). Nous connaissons le détail de ces différentes situations, mais il est probable que les sanctions en représentent une part marginale : le taux de transition "Droit suspendu – Pas de RSA" est de 47,9% (cf. Tableau 1). Enfin, on observe que le nombre de personnes dans la catégorie « Pas de RSA » augmente régulièrement, et finit par représenter un peu plus de 32% de l'échantillon lors du dernier trimestre. Ceci traduit un processus de sortie du dispositif dont il sera nécessaire de démêler les causes, principalement entre évolutions professionnelles et recompositions familiales. En outre, « Pas de RSA » est l'état pour lequel la stabilité est la plus forte entre deux trimestres (taux de transition « Pas de RSA-Pas de RSA » de 93,85%) : cet état marque donc souvent une sortie de long-terme du dispositif.

T-1	T	Taux de transition								
		[-> Droit suspendu]	[-> Pas de RSA]	[-> RSA A]	[-> RSA A maj]	[-> RSA S]	[-> RSA SA]	[-> RSA SA maj]	[-> RSA S maj]	
[Droit suspendu ->]		25,71%	47,93%	11,98%	2,21%	7,65%	2,76%	0,46%	1,29%	100,00%
[Pas de RSA ->]		2,28%	93,85%	1,37%	0,40%	1,37%	0,40%	0,11%	0,23%	100,00%
[RSA A ->]		19,39%	0,61%	69,93%	0,31%	4,31%	5,05%	0,13%	0,26%	100,00%
[RSA A maj ->]		22,19%	1,28%	11,73%	55,10%	0,26%	0,77%	5,87%	2,81%	100,00%
[RSA S ->]		6,50%	0,29%	4,15%	0,08%	82,47%	5,65%	0,03%	0,83%	100,00%
[RSA SA ->]		11,59%	0,27%	19,68%	0,00%	21,97%	45,69%	0,67%	0,13%	100,00%
[RSA SA maj ->]		12,43%	1,13%	5,08%	18,64%	2,82%	4,52%	39,55%	15,82%	100,00%
[RSA S maj ->]		6,71%	0,59%	1,30%	2,12%	8,13%	0,24%	3,89%	77,03%	100,00%

Tableau 1: Taux de transition d'un état à l'autre, calculs sur l'ensemble de l'échantillon (N=1379)

## 2.1.2. Les trajectoires

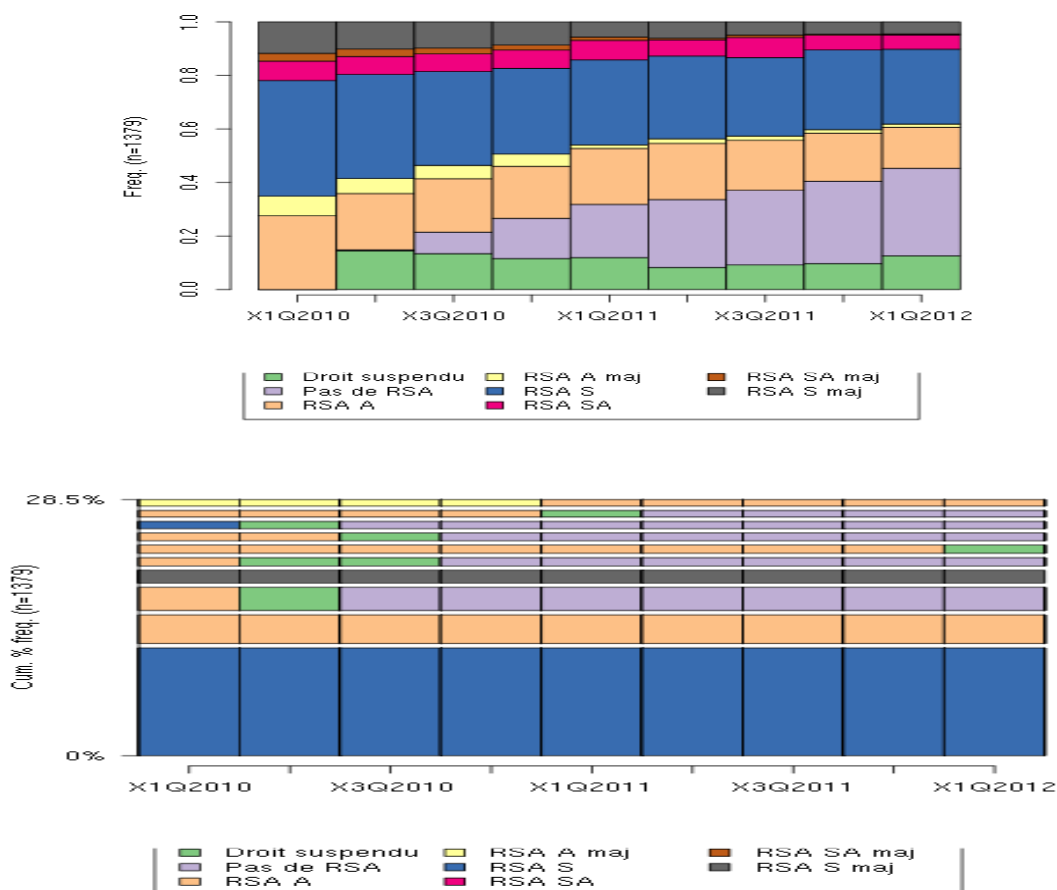
Grâce au suivi administratif, nous espérons pouvoir observer des trajectoires individuelles : pour ce faire l'étude de la répartition des individus par trimestre n'est pas suffisante. Il faut pouvoir observer la position de chaque individu, pour chaque trimestre, et conserver l'information concernant sa situation dans les trimestres précédents. Et, il s'agit également de savoir si certaines trajectoires sont typiques, c'est-à-dire concernant un nombre important d'individus ayant des caractéristiques communes. L'observation de trajectoires d'allocataires semble particulièrement importante dans le cas du RSA: les institutions qui en ont la charge observent en effet des flux d'entrée et de sortie importants dans le dispositif et entre les différents types de RSA, et il leur

6 La majoration, versée aux allocataires isolés ayant au moins un enfant à charge, ne peut être versée que pendant douze mois (qui ne sont pas nécessairement consécutifs) avec une possibilité de prolongation si le dernier enfant n'a pas atteint l'âge de trois ans.



importe d'identifier si ces flux marquent des allers et retours d'individus ou des entrées et sorties de long-terme.

Sur le graphique 2 on peut observer les 10 trajectoires les plus fréquemment rencontrées dans notre échantillon. Les deux trajectoires les plus fréquentes décrivent une absence de mobilité des foyers dans le RSA: soit une stagnation au RSA socle (14,14%), soit une stagnation au RSA activité (3,77%). Sur ces dix trajectoires les plus fréquentes, quatre contiennent la transition "RSA A-Droit suspendu-Pas de RSA" et une la transition "RSA S-Droit suspendu-Pas de RSA": cinq trajectoires qui totalisent 7% des individus et qui marquent une sortie définitive du dispositif. La sortie du RSA passe donc le plus souvent par une suspension des droits qui annonce un changement de situation définitive.



Graphique 2: 1/répartition des allocataires entre différents types de RSA, par trimestres. 2/les 10 trajectoires les plus fréquentes.

La sortie du dispositif correspond à la trajectoire ascendante linéaire typique identifiée par les promoteurs du RSA. On retrouve bien pour les individus au RSA activité en mars 2010 ce type de trajectoires: ils sont 45,79% en mars 2012 à ne plus toucher de RSA, tous après être passés par une suspension des droits préalable. Pour ce sous-groupe, l'état "Pas de RSA" devient modal à partir de septembre 2011. Les trajectoires "descendantes" sont rares pour les allocataires qui débutent au RSA activité: en mars 2012, seuls 5% d'entre eux sont au RSA socle, et un peu plus de 4% sont en RSA socle/activité. Les allocataires au départ en RSA socle connaissent des évolutions moins « positives »: en mars 2012, seuls 20% d'entre eux sont sortis du dispositif, et le nombre d'allocataires sortis du dispositif progresse plus lentement que pour les allocataires du RSA activité. Un certain nombre évolue vers le RSA socle/activité: 5,4% des individus sont au RSA socle/activité dès Juin 2010, puis ce taux fluctue (avec un maximum de 8%) jusqu'en mars 2012.

Nous pouvons générer des groupes d'allocataires (cf. Graphique 3), rassemblés selon la proximité de leurs trajectoires dans le RSA. La méthode d'appariement optimal nous semble adéquate puisqu'elle permet de discriminer les trajectoires en tenant compte de l'ordre des états qui les composent et qu'elle garantit à l'utilisateur une maîtrise des paramètres utilisés<sup>7</sup>. Dans notre cas, nous choisissons un coût *Indel* (relatif aux opérations d'insertion et de suppression d'états permettant de rendre deux trajectoires identiques) de 1, afin de favoriser un regroupement de trajectoires comportant des transitions identiques mais n'intervenant pas nécessairement au même moment. Les coûts de substitution sont basés sur la matrice des taux de substitution. Ce que nous présentons est un travail rapide qui s'apparente plus à une illustration de ce qu'il sera possible de faire. Nous utilisons le critère de Ward, qui semble être le plus communément utilisé : il permet de minimiser l'hétérogénéité au sein de chaque classe, et donc de maximiser l'hétérogénéité inter-classe. A partir de la classification obtenue, nous choisissons de réunir les trajectoires en cinq groupes.

Le groupe 1 rassemble des trajectoires qui comportent fréquemment des transitions du type « RSA A-RSA A » (60,38% des trajectoires sont concernées) et des transitions du type « RSA A-Droit suspendu » (45,28%). Dans ce groupe, 60,4% des ménages sont au RSA activité au début du suivi, et ils sont 50% au premier trimestre 2012. Le taux de ménages sortis du RSA augmente tout au long du suivi (passe de 0% à 13,8%), mais moins que pour les ménages qui sont en droit suspendu (passe de 0% à 23%).

Le groupe 2 regroupe des trajectoires fortement concernées par le RSA socle : 94% des ménages sont au RSA socle au départ, et ils sont encore 85% au terme du suivi. Ils sont également un peu plus de 94% à connaître une transition du type « RSA Socle-RSA Socle ». C'est dans ce groupe que les ménages ont le moins fréquemment au moins une personne à charge : 80% n'ont pas de personnes à charge, alors que ce taux est en moyenne de 50% pour l'ensemble des groupes. Ils sont également un peu plus fréquemment seuls (80% des ménages dans ce groupe, contre 74% en moyenne). Sans surprise, dans ces ménages les allocataires titulaires du dossier sont moins fréquemment en activité normale (la fréquence de l'activité normale passe de 3,3% à 10,8% dans ce groupe, et passe de 32% à 38% pour l'ensemble des groupes).

Le groupe 3 regroupe des ménages concernés par le RSA socle majoré. Si dans ce groupe, ils sont 33% au départ à n'avoir pas d'enfants à charge, ce taux devient inférieur à 5% dès le quatrième trimestre et devient presque nul au huitième trimestre. La part des personnes seules diminue légèrement au long du suivi, mais elle reste malgré tout à 84% pour le dernier trimestre. L'âge du responsable du dossier est plus faible dans ce groupe : l'âge médian en 2010 y est de 29 ans, contre 35 ans pour l'ensemble des groupes. Nous sommes donc là face au cas typique des mères célibataires. Nous n'observons que peu de sortie du dispositif, et les principaux mouvements dans le RSA se font vers le RSA socle (44,06% des ménages connaissent une transition du type « RSA socle majoré - RSA socle »). La part des ménages en activité normale double au cours du suivi tout en restant faible (passe de 8% à 16%), mais la part des ménages inactifs augmente elle aussi de manière importante (passe de 45% à 66% entre le premier et le sixième trimestre, puis retombe au terme à 58%).

Le groupe 4 est un groupe particulièrement homogène et très intéressant, puisqu'il concerne les ménages qui sortent du RSA au cours du suivi, et rend donc compte à priori du schéma transitionnel typique imaginé par les promoteurs du RSA. En effet, près de 93% des trajectoires comportent une transition du type « Droit suspendu-Pas de RSA ». Concernant l'activité, 20,8% des trajectoires comportent au moins une transition « Chômage – Activité normale », et 14% une transition « Inactivité – Activité normale ». Bien que la part des ménages en activité normale augmente de deux points de pourcentage, la part des inactifs baisse d'un point et celle des chômeurs baisse de 7 points, on peut s'étonner du fait que la ventilation des ménages du groupe selon l'activité du responsable du dossier évolue très peu au cours du suivi. Pour établir un lien clair entre sortie du

---

7

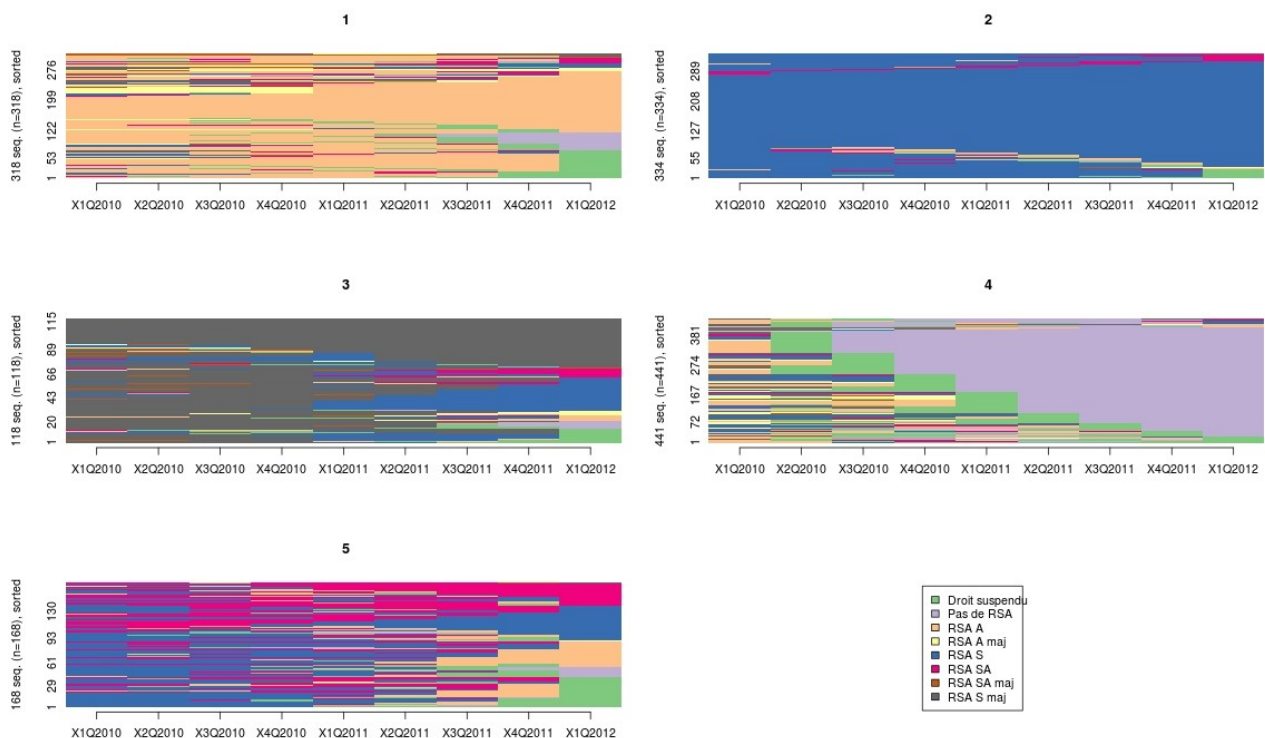
RSA et reprise d'une activité, il nous faudra donc avoir connaissance de l'activité du conjoint, et plus globalement tenir compte des recompositions familiales qui pourraient impacter les trajectoires.

Ceci d'autant plus que dans ce groupe les ménages sont très fréquemment des couples : la part des couples passe de 40,5% à 46% contre 26% à 29% en moyenne, et ils sont également plus nombreux dans ce groupe à connaître au moins un passage du célibat à la vie de couple au cours de l'observation (10,29%). Le nombre de personnes à charge est également un peu plus élevé dans ce groupe. La présence d'un conjoint et la présence d'enfants semble donc devoir jouer un rôle positif dans les trajectoires de retour à l'emploi des allocataires.

Il faut noter que si, lors du dernier trimestre, 87,5% des ménages ne sont plus au RSA, et un peu plus de 5% sont en droit suspendu, leur situation est relativement diverse au départ du suivi : sans tenir compte de la majoration, ils sont certes 50,8% en RSA activité, mais ils sont également 40% en RSA socle et 10,2% en RSA socle+activité. Nous avons donc des allocataires qui, partis en RSA socle, parviennent à sortir du dispositif en l'espace de deux ans (pour ce sous-groupe d'allocataires, nous n'observons pas de particularités concernant la situation matrimoniale et le nombre de personnes à charge par rapport au reste du groupe 4).

On observe également que les allocataires du groupe 4 sont plus souvent d'âge intermédiaire (35,7% des allocataires de ce groupe ont entre 35 et 45 ans, contre 28% pour l'ensemble des allocataires), et moins souvent jeunes ou âgés, hormis pour les plus de 65 ans, catégorie qui ne se retrouve que dans le groupe 4.

Le groupe 5 est un groupe moins homogène : une part importante des ménages sont au RSA socle (67,9% au départ et 27% au terme), et également au RSA socle+activité (de 25% à 18,5%). Au premier trimestre 2012, la part des ménages en Droit suspendu atteint 24,4%, sans pour autant que le nombre de ménages qui sortent du dispositif croissent dans les mêmes proportions (ne concerne que 7% des ménages au terme). Dans ce groupe, la part des titulaires du dossier en activité normale augmente fortement (passe de 14,3% à 34%), la part des chômeur, importante au départ diminue fortement (passe de 42,3% à 21,4%), et la part des inactifs stagne aux alentours de 30%. On observe une part très haute, comparée aux autres groupes de travailleurs indépendants (passe de 7% à 11%, contre 2% et 4% pour l'ensemble des groupes). On note aussi que dans ce groupe les ménages ont moins fréquemment de personnes à charge (les ménages sans personnes à charges sont 68,5% au départ et 62% à la fin, contre 50,5% et 38% pour l'ensemble des groupes).



Graphique 3: Représentation graphique des trajectoires individuelles pour chaque groupe.

## 2.2. Les entretiens

Le suivi administratif nous permettra ainsi de révéler des trajectoires, de créer des typologies, des classifications. Les entretiens, semi-directifs, interviendront alors pour prolonger ce travail préliminaire. Ils permettront de donner la parole aux allocataires, donc d'éclairer la perception qu'ils pourront avoir d'eux-mêmes en tant « qu'inactifs » et de leurs trajectoires, mais ils permettront aussi d'apporter un complément d'informations déterminant, à la fois sur la qualité des trajectoires, qui peut difficilement être évaluée par des catégories administratives, et sur leurs parcours hors champs administratifs, après la sortie du dispositif.

Il serait idéal d'effectuer des entretiens répétés dans le temps, bien que cette option semble pour l'instant matériellement difficile à mettre en œuvre ; des entretiens uniques seront toutefois riches et utiles. Il est évident que nous ne pourrions pas sélectionner les individus interrogés à partir des données que nous aurons récoltées, mais nous pourrions nous assurer que les individus à qui nous proposerons la participation à l'enquête seront membres de l'échantillon de départ.

Les informations que nous pourrions récolter pendant les entretiens seront d'abord relatives aux emplois obtenus par les allocataires, le cas échéant. Nous pourrions connaître les dates de début et de fin du dernier contrat de travail obtenu, et nous pourrions également indexer la forme d'emploi (en particulier dans le cas de travailleurs indépendants), le secteur d'emploi et le type de travail effectué. Nous pourrions alors déterminer si certains secteurs sont sur-représentés, de même que certains types de tâches : ce paramètre constitue un des facteurs déterminant de notre analyse de l'impact du RSA sur la qualité des trajectoires professionnelles des allocataires. En effet, comme nous l'avons vu, un certain nombre d'emplois dans le secteur des services (notamment impliquant des relations d'emploi de gré-à-gré), sont fortement associés à une faible qualité de l'emploi et notamment du temps partiel subi, des horaires imposés et « asociaux ». Ces emplois sont logiquement destinés à recueillir le surplus d'offreurs de travail escompté suite au RSA.

Logiquement car pour nous l'injonction au retour au travail associée au RSA, si elle porte ses fruits ne pourra que s'accompagner d'une extension de la sphère marchande, du fait de la nécessité statistique d'associer de nouveaux emplois aux offres nouvelles de travail, mais également du fait de l'identité fondamentale entre travail et consommation : l'injonction au retour au travail émerge dans une dynamique qui la dépasse et qui s'accompagne d'une extension des espaces et des temps dédiés à la consommation marchande (relations sociales et tâches qui deviennent marchandes, développement du travail le dimanche et le soir dans les commerces, etc).

Cette logique est formalisée à la fois dans les discours qui légitiment le RSA et dans ceux qui légitiment le développement des emplois de services de gré-à-gré. Comme nous le disent F.-X. Devetter et S. Rousseau à propos du développement des emplois domestiques : « *un dispositif comme le revenu de solidarité active est complémentaire des mesures de solvabilisation de la demande* » [Devetter F.X., Rousseau S., 2011]. Cette complémentarité est double: le RSA fournit une main-d'œuvre nouvelle et malléable, le secteur des services, notamment de gré-à-gré se charge d'éponger les velléités travailleuses de ces futurs ex-inactifs. Michèle Debonneuil ne saurait être plus explicite lorsque, dans le Document d'Orientation *Les services à la personne, bilan et perspectives*, elle encourage le RSA, « *de façon à permettre aux entreprises d'avoir moins de difficultés à trouver des candidats puisqu'elles pourraient proposer à tous ceux qui recherchent un travail à temps plein d'être payés comme s'ils travaillaient à temps plein alors qu'ils travailleraient à temps partiel* ». Les services à la personne ne pourront se développer qu'au prix de la mise au travail des inactifs, qui ne pourront être remis au travail qu'au prix d'une compensation monétaire, ces emplois ne payant pas suffisamment.

Interroger des allocataires ayant obtenu un emploi après une période d'inactivité nous permettra également de les questionner quant à l'utilité d'un suivi et d'un accompagnement se maintenant au delà de la reprise d'un emploi. Les allocataires participants aux Forums Territoriaux en Isère expriment en effet le désir d'un suivi qui perdure après l'embauche, afin, bien sûr de gérer les difficultés liées à la reprise d'emploi (adéquation des compétences, rythme de travail, relations de travail, relations hiérarchiques), mais aussi peut-être bien au-delà : la reprise d'un emploi ne signifie pas la résorption soudaine des problèmes parallèles, dans la gestion des droits sociaux, des relations personnelles et familiales, des problèmes de santé, et plus globalement sur l'ensemble des aspects de la vie. Les entretiens nous permettront ainsi de recenser les craintes des allocataires liées à la reprise future d'un emploi, et, dans le cas d'allocataires ayant obtenu un emploi, de recenser les difficultés rencontrées alors et de s'interroger sur ce qui pourrait recouvrir, selon eux, ce suivi prolongé dans l'emploi.

Au delà, nous pourrions tenter de comprendre les facteurs qui motivent la recherche active et la reprise d'un emploi. Ce sera pour nous l'occasion de confronter le modèle d'incitation monétaire : la perspective d'un gain monétaire conséquent est-elle le fondement du retour à l'emploi, la perspective principale des allocataires ? Dans le cas contraire, que représente pour eux l'obtention d'un emploi et la perspective d'un surplus d'autonomie vis-à-vis de l'allocation, voire d'une émancipation totale ?

Le modèle incitatif sera également mis à l'épreuve dans la mesure où nous pourrions connaître auprès des allocataires l'étendue de leurs connaissances sur le RSA et leur maîtrise de cette allocation, de son barème : tant que ce dernier reste flou, avec des revenus futurs peu prévisibles, le levier de l'incitation sera faible. Ceci semble d'autant plus important que les allocataires relèvent eux-même l'opacité du dispositif., notamment dans les Forums Territoriaux. De nombreuses études abondent pour signaler cette limite des barèmes incitatifs. Ainsi Eissa et Liebman qui ne parviennent pas à observer d'effet revenu négatif dans leur étude sur l'extension de l'EITC de 1986, bien qu'ils admettent que cet effet aurait dû être constaté selon toute vraisemblance théorique sur la phase descendante du barème (à l'image du RSA), expliquent cela par le manque d'informations et de compréhension du mécanisme du dispositif [Eissa N., Liebman J.B., 1996].

Enfin, nous attendons des entretiens une appréciation plus globale encore de la relation des allocataires à l'emploi. Plus précisément, il s'agit d'entrevoir dans quelles mesures l'emploi en tant que norme, confondu avec le travail, s'impose aux individus ; le *travail abstrait* comme médiation sociale [cf. Postone M., 2009] est-il vécu comme le socle de l'insertion sociale par les individus déclarés inactifs ? Le risque est que l'inactivité *formelle* soit vécue comme telle par les allocataires et devienne une inactivité *concrète*, et plus encore que l'inactivité formelle, en tant que catégorie administrative, et par conséquent en tant qu'image sociale de soi, devienne performative et soit vécue comme une inactivité concrète indépassable par les individus.

Nous entretenons l'espoir au contraire que certains allocataires s'émancipent de la norme sociale du retour à l'emploi : effectuant pour eux-même la distinction entre travail et emploi, ils seraient alors partie prenante d'autres types de rapports d'échanges et de productions. La qualité de leurs trajectoires ne pourrait alors plus être appréciée par les modalités de retour à l'emploi. Les discussions au sein des Forums Territoriaux (qui ne réunissent qu'un nombre faible d'allocataires) laissent entrevoir cette perspective : projets de partage de savoirs, projets de jardins alimentaires partagés et associatifs, échanges d'informations en vue de se démarquer des circuits habituels de consommation marchande, échanges de compétences pour utiliser au mieux les services sociaux, etc. Certes, R. Castel prévient : « *ce serait manifester un attachement désuet au passé que de sous-estimer les alternatives qui se cherchent pour dépasser la conception classique du travail [...]. Un tel dépassement représenterait une révolution culturelle de grande ampleur. Il est dès lors paradoxal qu'une responsabilité aussi écrasante soit déléguée aux groupes les plus fragiles et les plus démunis, tels les allocataires du RMI, qui devraient prouver que l'insertion sociale vaut l'intégration professionnelle [...].* » [Castel R., 2009]. Mais on peut penser que la politique de retour au travail qui subventionne des emplois peu attrayants (emplois précaires, tâches peu valorisantes, travail pauvre) pourrait avoir comme effet d'inciter les allocataires à se détourner de l'emploi et à initier ce « dépassement ».

En fait, dans la mesure où le RSA accompagne et encourage le développement d'emplois de mauvaise qualité, deux types de comportements peuvent être attendus : une conformation des individus avec le modèle incitatif tout d'abord, le gain monétaire espéré devenant l'unique motivation au retour à l'emploi. Dans ce cas le RSA générerait *a posteriori* le comportement sur lequel il se fonde théoriquement. L'autre type de comportement est un détournement de l'emploi qui ne tiendrait plus ses promesses ; les « inactifs » seraient alors porteurs d'alternatives et d'un dépassement de la conception classique du travail. Nous comptons sur les entretiens pour apprécier la réalité de chacune de ces stratégies.

Grâce au suivi administratif des allocataires et aux entretiens nous pourrions nous prononcer sur la réalité et l'impact de la double incomplétude du RSA. Nous serons à même d'observer les effets incitatifs et désincitatifs du barème sur les transitions, l'effectivité de l'incitation monétaire, l'importance du contexte local. Nous pourrions également analyser l'adéquation de l'injonction au retour au travail véhiculée par le RSA avec les besoins et les aspirations des allocataires.

### **3. Conclusion**

Nous venons d'esquisser les motivations à l'origine de notre étude et la forme qu'elle devrait prendre. Nous espérons avoir montré la pertinence de nos questionnements et l'aptitude de l'étude à y apporter une réponse. Il va sans dire que nous nous inscrivons dans un processus de long-terme qui est en cours, dans des relations partenariales avec les institutionnels locaux, et de ce fait nous ne pouvons que présenter des contours provisoires et des travaux préliminaires.

Les craintes que nous exprimons quant aux conséquences de la double incomplétude du

RSA semblent être confirmées par une analyse préliminaire : barème désincitatif à la hausse du nombre d'heures travaillées, modèle incitatif potentiellement inopérant, contexte local déterminant mais ignoré. Nous tenterons de voir si cette analyse se confirme dans les faits, grâce à un suivi de cohorte permettant d'identifier des trajectoires individuelles contextualisées et rattachées à un territoire caractérisé.

Pour nous ce travail sera utile s'il permet de défendre l'idée que des politiques complémentaires au RSA sont nécessaires, permettant d'en limiter les effets négatifs et d'en compenser les manquements. C'est là un travail normatif de première importance.

#### 4. Bibliographie

- Bouchoux J. et al., « Revenu minimum d'insertion et transitions : une analyse des inégalités territoriales », Revue française des affaires sociales, 2004/4 n° 4, p. 105-132.
- Bouffartigue P., Bouteiller J., « A propos des normes du temps de travail : de l'érosion de la norme fordienne aux normes émergentes », Revue de l'IREM n°42, 2003/2
- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Une chronique du salariat, Gallimard, 2009
- Commission Familles, Vulnérabilité, Pauvreté, *Au possible nous sommes tenus : la nouvelle équation sociale*, Avril 2005
- Cour des Comptes, *Du rmi au rsa : la difficile organisation de l'insertion . Constats et bonnes pratiques*, Rapport public thématique , juillet 2011
- Debonneuil M., *Les services à la personne: bilan et perspectives*, Document d'orientation , Inspection générale des Finances , Septembre 2008.
- Devetter F.-X., Rousseau S., *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Raisons d'agir, 2011.
- Devetter F.X., « La régulation des temps de travail atypiques : entre allocation hiérarchique et transaction », Travail et Emploi, n° 92, 2002.
- Dubet F. et Veretoux A., « Une réduction de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? », Revue Française de Sociologie, 2001
- Eissa N., Liebman J.B., « Labor supply response to the earned income tax credit », The Quarterly Journal of Economics, mai 1996, pp.605-637
- Gabadinho, A., G. Ritschard, M. Studer and N. S. Muller , « Mining sequence data in R with the TraMineR package: A user's guide », University of Geneva, 2010. (<http://mephisto.unige.ch/traminer>)
- Gazier B. et Petit H., « French labour market segmentation and french labour market policies since the seventies : connecting changes », Economies et Sociétés, n°6/2007
- Gomel B., Serverin E., « Le revenu de solidarité active ou l'avènement des droits incitatifs. », Centre d'Études de l'Emploi, Document de travail n°154, Mars 2012,
- Hirsh M., *Livre Vert : Vers un Revenu de Solidarité Active*, Rapport du Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté, Février 2008
- Keynes J.M. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Traduction de 1942, Les Classiques des Sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales)
- Piketty T., « La redistribution fiscale face au chômage », Revue française d'économie, Volume 12 n°1, 1997, pp.157-201.
- Postone M. , *Temps, travail et domination sociale. Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, Mille et Une Nuits, Janvier 2009.
- Spencer D.A., « Work for all those who want it ? Why the neoclassical labour supply curve is an inappropriate foundation for the theory of employment and unemployment », Cambridge Journal of Economics, n°30, 2006